

Séjour numérique Vague 2

Quels impacts pour les médecins libéraux ?



Pourquoi le Séjour ?

L'ambition :

Favoriser le **partage fluide et sécurisé des données de santé** entre professionnels et avec les usagers.

Comment ?

- En **développant les fonctionnalités des logiciels métiers** au travers de mises à jour conformes au Séjour du numérique
- En **accompagnant les usages numériques** des professionnels

Les logiciels, pour être certifiés Séjour par l'Agence du Numérique en Santé (ANS), doivent répondre aux exigences du cahier des charges concerté entre les institutions, les professionnels de santé et les éditeurs.

Les 3 étapes du Séjour :

**Doter tous les patients d'un profil
« Mon Espace Santé »**

1

= La création de l'espace santé pour chacun en l'absence d'opposition
→ quasiment toute la population dispose d'un compte Mon Espace Santé

**Atteindre un volume important de
documents dans Mon Espace Santé**

2

Vague 1

2021-2023

Cible : Médecine de ville, officines, laboratoires, centres de radiologie

Objectif : Alimenter le Dossier Médical Partagé (DMP)/ Mon Espace Santé des patients

**Faciliter l'utilisation de cette information
par les professionnels**

3

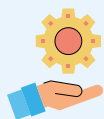
Vague 2

À compter de 2025

Cible : Professionnels de santé libéraux Vague 1 + chirurgiens-dentistes, sages-femmes, professionnels paramédicaux

Objectif : Consulter les informations sur le DMP/Mon Espace Santé des patients

Pourquoi une vague 2 du Séjour ?



Ajout de fonctionnalités qui simplifient la consultation de l'information disponible sur le DMP/Mon Espace Santé et/ou reçue par Messagerie Sécurisée de Santé (MSS).



Ouverture à d'autres professionnels concernés par le Séjour numérique :

Chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, infirmiers de pratique avancée, pédicures-podologues, masseurs-kinésithérapeutes, orthoptistes, orthophonistes.

Les principales fonctionnalités intégrées aux logiciels métiers Séjour vague 2 :

- **Simplifier la consultation** du DMP/Mon espace santé :
 - Savoir SANS CLIC si le patient dispose d'un profil Mon espace santé ouvert et si son accès est autorisé et connaître les documents disponibles (notamment les nouveaux documents) ;
 - Importer et consulter directement les documents depuis le logiciel métier
 - Accéder aux images médicales depuis un CR disponible dans le DMP ou l'importer dans le logiciel métier (réseau DRIM-M).
- **Simplifier l'intégration** de documents reçus depuis la MSSanté :
 - Classer simplement et associer au bon patient les documents reçus par MSSanté ;
 - Assurer la connexion des logiciels avec l'ensemble des solutions de messagerie.

- **Renforcer la Sécurité** des Systèmes d'Information.
- **Fluidifier des fonctionnalités** socles de la Vague 1 :
 - Simplifier au maximum la qualification de l'Identité Nationale de Santé (INS) ;
 - Assurer l'envoi systématique et sécurisé des documents de santé vers Mon Espace Santé (y compris en l'absence de CPS dans le poste du médecin) ;
 - Eviter d'afficher 2 documents distincts lorsqu'il s'agit des versions pdf et structurée d'un même document ;
 - Faciliter la délégation vers le secrétariat.
- **Mettre à disposition des fonctionnalités** clés telles que le carnet de santé de l'enfant et la note de vaccination.

Rappel sur les apports de la vague 1

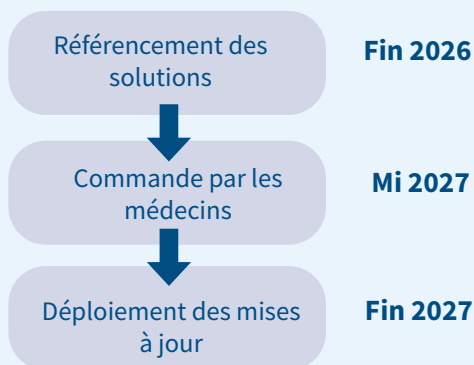
Les fonctionnalités intégrées aux logiciels métiers favorisent le partage des données patients.

- ✓ **Intégration des référentiels et services socles ;**
- ✓ **Génération de documents.**
Ex: le Volet de Synthèse Médicale (VSM) ;
- ✓ **Envoi par Messagerie sécurisée de santé, et dépôt dans le DMP/Mon espace santé ;**
- ✓ **Intégration des documents reçus par MSS ou provenant du DMP/Mon espace santé du patient (notamment le CR de biologie).**

Tout en respectant les exigences d'ergonomie des logiciels et le format lisible, exhaustif, et exploitable des données de santé.



Calendrier prévisionnel de la vague 2



→ Biologistes, officines, sages-femmes, paramédicaux, chirurgiens-dentistes : date(s) à venir

Résolution de vos éventuelles problématiques

Pour en savoir plus

- Pour savoir si un logiciel est candidat ou déjà référencé Ségur, vous pouvez vous connecter sur : <https://esante.gouv.fr/segur/solutions>
- Certains paramétrages peuvent être nécessaires, n'hésitez pas à solliciter votre éditeur de logiciel.

N'hésitez pas à informer votre URPS et le GRADeS Inéa* en cas de difficultés importantes et/ou récurrentes.

Pour toutes questions :

GRADeS Inéa : contact@esante-hdf.fr
URPS ML HDF : numerique@urps-hdf.fr



→ **Problématique d'authentification :** carte CPS, e-CPS, mise à jour des composants électroniques (AmeliPro) etc. : contactez le Délégué Numérique en Santé (DNS*) de la CPAM de votre territoire, ou <https://esante.gouv.fr/laissez-vous-guider> • tél. : 0806 800 213.

→ **Problème de qualification de l'Identité Nationale de Santé (INS)** pour un patient et/ou **indisponibilité du service INSi** : consultez le référentiel sur le site web ANS : <https://esante.gouv.fr/produits-services/referentiel-ins>

→ **Pas de connexion au service INSi** ou interruption depuis votre logiciel métier : contactez votre éditeur de logiciel.

→ **Difficultés de connexion au Web DMP :** contactez le DNS de la CPAM de votre territoire.

→ **Besoin de paramétrages /** inexistence ou interruption d'accès au DMP depuis votre logiciel métier : contactez votre éditeur de logiciel.

→ **Problématique de connexion** à votre messagerie sécurisée de santé, d'envoi/réception de messages : contactez votre fournisseur de messagerie sécurisée (ANS si Mailiz via <https://mailiz.mssante.fr>).

→ **Besoin de paramétrages /** inexistence ou interruption d'accès à votre messagerie sécurisée depuis votre logiciel : contactez votre éditeur de logiciel.

*GRADeS Inéa : Groupement Régional d'Appui à la e-Santé, votre référent numérique en santé des Hauts-de-France.